

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur, tenue le 22^e jour de juin 2022 à 18h30 en vidéoconférence.

Sont présents: mesdames les conseillères, Luce Baillargeon, Jennifer Pearson-Millar et Julie Racine et monsieur le conseiller Marcel Ladouceur, formant quorum sous la présidence de monsieur Steve Perreault, maire.

Monsieur le conseiller Simon Legault et madame la conseillère Nancy Deschênes sont absents.

Aucune personne n'est présente en vidéoconférence.

Madame Sophie Choquette, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Ouverture de la séance extraordinaire du 22 juin 2022 – 1

Monsieur le maire, Steve Perreault ouvre la séance extraordinaire à 18h avec le quorum requis.

2022-06-247 : Approbation de l'ordre du jour - séance extraordinaire du 22 juin 2022 – 2

1. Ouverture de la séance
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Nomination d'une directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
4. Autorisation de signature
5. Période de questions
6. Clôture et levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Marcel Ladouceur, conseiller

Appuyé par monsieur Simon Legault, conseiller

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-06-248 : Nomination d'une directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe– 3

CONSIDÉRANT QUE l'appel de candidatures pour le poste de direction générale adjointe;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré des candidat.e.s et a procédé au choix de la personne retenue

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par madame Luce Baillargeon, conseillère

Appuyé par madame Jennifer Pearson-Millar

ET IL EST RÉSOLU que le conseil nomme madame Anne-Marie Charron à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe en date de la présente résolution, à savoir le 20 juin 2022.

QUE madame Anne-Marie Charron fera l'objet d'une période de probation de six (6) mois calendrier.

QUE la période de probation est réputée débuter le 20 juin 2022.

QUE les conditions de travail seront établies en vertu d'un contrat de travail à intervenir.

QUE le maire, Steve Perreault et madame Sophie Choquette, directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer ledit contrat selon les modalités convenues.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

2022-06-249: Autorisation de signature - 4

CONSIDÉRANT la résolution 2022-06-248;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par madame Luce Baillargeon, conseillère

Appuyé par madame Nancy Deschênes, conseillère

ET IL EST RÉSOLU que le conseil attribue les autorisations et pouvoirs ci-dessous, auprès de l'institution financière Caisse Desjardins Saint-Faustin-Lac-Carré, à Anne-Marie Charron en tant que directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité, à savoir :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver, tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;

En l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière, signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

5. Période de questions

6-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-06-250: Clôture et levée de la séance extraordinaire – 6

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Simon Legault, conseiller

Appuyé par monsieur Marcel Ladouceur, conseiller

ET IL EST RÉSOLU QUE la séance ordinaire soit levée à 18hxx.

Donné à Lac-Supérieur, ce 22^e jour de juin 2022

Sophie Choquette
Directrice générale et greffière-trésorière

Steve Perreault
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Sophie Choquette, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées par le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 22^e jour de juin 2022.

Sophie Choquette
Directrice générale et greffière-trésorier par intérim

PROJET